

# Gestion patrimoniale des terres, des ressources naturelles et des territoires : la prise en compte des logiques communautaires

**Un développement fondé sur des valeurs endogènes et, souvent, communautaires, peut devenir durable et reproductible.**

## Etienne Le Roy

Professeur à l'Université de Paris I  
Directeur du lab. d'anthropologie juridique de Paris - Président de l'APREFA

A la fin des années soixante, aux USA, la gestion des ressources utilisées en commun a été abordée en des termes volontairement dramatiques. Hardin, dans un article de Science sur la "tragedy of commons" y développe une thèse que l'on peut résumer comme suit : "Tout le monde a intérêt à exploiter et à surexploiter ce qui n'appartient à personne, c'est-à-dire les biens communs. Hardin en tirait la conclusion que "seule l'appropriation privée individuelle de ces ressources assurait la meilleure gestion car seuls des propriétaires peuvent protéger leurs revenus".

\*\*Fondée sur les précédents anglais du par-

tage des communaux au XVIIe siècle comme sur les premiers signes d'une crise de l'environnement déjà perceptible aux Etats-Unis, la thèse de Hardin a eu un écho très profond. Elle n'a pris de l'importance dans les travaux français ou francophones qu'à une date plus récente.

Le retard et les réticences de la recherche française ne sont pas simplement liés à la classique méconnaissance des travaux de part et d'autre de l'océan Atlantique. Perçue alors comme extraordinairement simplificatrice, la thèse de Hardin a été ignorée aussi longtemps que le néo-libéralisme n'est pas devenu une doctrine dominante.



Les collines de Sambaina (hautes terres malgaches), autrefois gérées en pâturages collectifs, ont fait l'objet de plantations familiales d'eucalyptus robusta, exploitées en taillis, puis d'une appropriation qui combine règles traditionnelles et modernes et fait de son régime foncier un prototype de solution communautaire à généraliser en Afrique continentale.  
Cliché E. Le Roy, LAJP-CIRAD-FOFIPA, mars 1991

\*La citation et le commentaire sont tirés de L'appropriation de la terre en Afrique noire, Paris, Karthala, déc. 1991, p. 359.

Durant les années soixante-dix, en France et dans les pays francophones, la gestion des ressources communes est abordée de deux manières, l'une classique, l'autre anthropologique et marginale par rapport aux recherches précédentes.

Classiquement en France, au moins depuis le "colbertisme" au XVIIe siècle, c'est à l'Etat que revient la mission de se substituer aux interventions des particuliers lorsqu'ils sont défailants et que l'intérêt général l'exige.

C'est donc une gestion publique qui est envisagée. Dans les pays francophones en développement, singulièrement en Afrique noire, cette conception se traduit par des politiques et par un droit du développement qui transcrivent de façon souvent mimétique les précédents français.

Les réformes foncières, agraires, domaniales ou forestières ont été presque unanimement des échecs cinglants qui ont conduit à repenser la question de l'efficacité de ces politiques et de la conception "publique" présidant à la gestion des choses communes.

Pourtant ce n'est pas à l'alternative d'une gestion privée, donc à la thèse de Hardin, que conduisent les travaux contemporains. Après 1968, des travaux anthropologiques avaient été initiés sur le fonctionnement des "communautés", en France et en Amérique latine. On y valorisait la description de l'insertion de ces sociétés dans leur environnement. Les chercheurs rencontraient également, sur le terrain, leurs collègues anglophones travaillant sur l'usage de la terre (land use) et des ressources naturelles dans une perspective d'écologie culturelle.

Mais, pour aller plus loin et comprendre les modalités de gestion des ressources, sur des domaines surtout africains, il fallait selon la terminologie anglaise, passer du "land use" au "land tenure".

En examinant la manière de tenir ou de détenir la terre ou l'arbre et la gestion des territoires, la recherche africaniste a d'abord identifié l'impossibilité d'enfermer les modes locaux et contemporains dans la stérile opposition entre les formes publique et privée de gestion. Ces classifications sont propres aux sociétés modernes et individualistes occidentales alors que les processus sociaux et juridiques africains restent marqués par le communautarisme.

Une telle problématique, constituée à la fin des années soixante-dix, a été valorisée par



En Afrique occidentale, le paillage des sols et les cordons pierreux contribuent à la lutte anti-érosive et à une gestion communautaire des terroirs selon une approche participative expérimentée par la coopération française.  
Cliché E. Le Roy en zone CMDT, Mali, janvier 1991

une initiative du Ministère Français de la Coopération, en 1978, permettant de faire émerger un nouveau réseau de chercheurs sur la question foncière.

Les résultats les plus récents des travaux de ce groupe, publiés sous la forme d'un manuel à l'usage des praticiens, permettent de tirer les conclusions suivantes sur les nouvelles formes de gestion patrimoniale : si

on doit savoir gré à Hardin d'avoir posé une bonne question en 1968, il n'est plus possible, en 1992, de l'enfermer dans une alternative non seulement stérile dans beaucoup de cas mais, en outre, inopérante dans de nombreuses situations rencontrées par les pays du Sud. Seul en effet un développement fondé sur des valeurs endogènes et, souvent, communautaires peut devenir "durable et reproductible".

- (1) BROMLEY D et CERNEA M. The management of Common Property Natural Resources - some conceptual and Operational Fallacies, World bank discussion paper, n° 57, 1989, 66p
- (2) CHAUVEAU J-P. "La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables". L'appropriation de la terre, Paris, Karthala, 1991, p. 109-115.
- (3) FALQUE M. Nouvelle économie des ressources et gestion patrimoniale, Paris, Ministère de l'Agriculture, bureau de l'évaluation et de la prospective, 1988, 49 p.
- (4) G. HARDIN "The tragedy of the commons". Science, n°162, 1968, pp 1243-1248.
- (5) LE BRIS E, LE ROY E, MATHIEU P. (eds) L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières publié à l'initiative de l'association pour la Promotion des Recherches et Etudes Foncières en Afrique (APREFA), Paris, Karthala, 1991, 359p
- (6) LE ROY "Une doctrine foncière pour l'Afrique noire de l'an 2000". L'avenir des Tiers Mondes, Paris, PUF, 1991
- (7) A. MARTY "Crise rurale en milieu nord sahélien et recherche coopérative, thèse de doctorat d'Etat en sociologie du développement, Université de Tours, 1985
- (8) P. MATHIEU "Tragédies ou bienfaits des ressources communes ?" L'appropriation de la terre", Paris, Karthala, 1991, pp. 336-338.
- (9) WADE R. "The management of common property resources . finding a cooperative solution" The World Bank Research, vol. 2, N° 2, 1987

## Population et développement en Afrique au sud du Sahara

### La croissance démographique en Afrique sub-saharienne, à la lumière de son contexte économique, social et culturel.

**Francis Gendreau**

Directeur de recherche à l'ORSTOM  
Directeur du CEPED

L'évolution démographique est un élément

important de la réflexion sur le développement durable du Tiers-Monde.

Les démographes français participent à la recherche menée dans ce domaine, notamment en Afrique au sud du Sahara.

Au-delà de l'accumulation des données

quantitatives de base et de la description des phénomènes, la recherche concerne l'étude des déterminants et l'élaboration de schémas explicatifs. Les problématiques intègrent les phénomènes démographiques dans leur contexte économique, social et culturel pour essayer de démêler l'écheveau des relations complexes entre population, développement et environnement.

Les caractéristiques de la démographie de l'Afrique au sud du Sahara induisent des